



## Biologiste : une expertise à corrompre!

**30 novembre 2007** - Encore aujourd'hui, en 2007, n'importe qui peut se dire biologiste ou microbiologiste... et agir comme tel dans des dossiers complexes aux répercussions importantes, qu'il s'agisse de gérer des ressources vivantes, de prévenir la transmission de pathogènes, d'aménager des milieux naturels ou encore d'évaluer l'impact de certaines activités humaines. Pourtant, jour après jour, de débats en discours, les politiciens font de l'environnement et de la santé leurs objectifs prioritaires, prônent le développement durable dans la gestion des activités humaines et insistent sur l'importance de responsabiliser les intervenants dans le domaine.

Dans les faits, biologistes et microbiologistes sont des acteurs incontournables quant aux décisions importantes que doit prendre la collectivité pour la protection de la santé et des ressources naturelles. Pourtant, ils subissent quotidiennement des pressions pour qu'un dossier donné prenne une direction ou une autre, sans bénéficier du soutien d'un code d'éthique ou d'une charte professionnelle. Pire encore, d'autres professionnels se substituent régulièrement aux biologistes et microbiologistes, avec des résultats parfois catastrophiques. Par conséquent, l'incorporation des biologistes et microbiologistes devient essentielle puisqu'elle seule permettrait de garantir la qualité de leurs services, ainsi qu'une protection accrue du public et de son milieu de vie.

Fruit de plus de trente années de démarches, le dossier de l'incorporation des biologistes et des microbiologistes est une fois de plus entre les mains du gouvernement du Québec, qui en a déjà reconnu la pertinence à plusieurs reprises. Justifiée par des enjeux de plus en plus évidents (réchauffement climatique, destruction des milieux humides, OGM, énergies « propres », contaminations bactériennes, algues bleues, zoonoses, etc.), cette démarche d'incorporation est aujourd'hui appuyée par de nombreux ministères et corps professionnels (Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère de la Sécurité publique, etc.).

Pourtant, cette fois encore, il semble que le dossier des biologistes et microbiologistes ait été « mis en suspens ». Nous attendons en effet toujours la réponse qui devait nous être donnée, il y a déjà plusieurs semaines, par l'Office des professions du Québec (OPQ).

Il est vrai que, si l'absence de statut professionnel pour les biologistes et microbiologistes fait courir des risques importants à la collectivité en termes de sécurité publique et de conservation des ressources naturelles, elle fournit également à certains

arrivistes et autres manipulateurs une marge de manœuvre bien confortable. Sans statut professionnel officiel, n'importe qui peut facilement se substituer à un biologiste, contester son travail ou remettre en question ses recommandations. Cette lacune importante, dans nos mécanismes de protection de l'environnement et du public, est ainsi régulièrement exploitée, par le secteur privé comme par certains responsables gouvernementaux, dans le but de « relativiser » certains résultats jugés non désirables. Il est dès lors facile d'imaginer les pressions importantes dont le gouvernement fait probablement l'objet depuis le commencement des démarches, il y a 30 ans, pour éviter que les biologistes et microbiologistes n'obtiennent gain de cause.

Il n'en reste pas moins inconcevable que le gouvernement actuel, et plus particulièrement M. Jean Charest, qui fait du développement durable et de la protection de la biodiversité un de ses principaux chevaux de bataille, puisse continuer à ignorer l'urgence de la situation. D'autres provinces du Canada ont d'ailleurs déjà réglé ce problème en dotant leurs biologistes d'un ordre professionnel.

À une époque où des nombreux microorganismes doivent être surveillés de près (*E. coli*, *C. difficile*, SRAS, grippe aviaire, cyanobactéries, etc.), où certaines technologies du vivant comme les OGM se développent très rapidement, où la pêche commerciale exploite de nouvelles espèces sans inquiétude pour les stocks disponibles ou leur renouvellement, où de grands projets se développent partout à travers la province, avec des impacts potentiellement importants sur l'environnement (réseaux routiers, ports méthaniers, parcs éoliens, etc.) – bref, une époque où enjeux et défis environnementaux se succèdent – l'absence de protection et de contrôle des professionnels œuvrant dans le domaine du vivant nous inquiète! De plus en plus de temps et d'argent sont dépensés en expertises douteuses ou en contre-expertises : il est temps de se donner les moyens d'offrir au public des services d'une qualité réelle et contrôlée. Pour que les projets puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles, avec un minimum d'impact sur l'environnement et la santé publique.

...car il est inacceptable de laisser n'importe qui faire n'importe quoi!

-30-

**Renseignements :** Patrick Paré, M.Sc. biologiste  
Vice-président aux communications  
Association des biologistes du Québec  
Téléphone : (450) 372-9113 # 2174  
Site Internet : [www.abq.qc.ca](http://www.abq.qc.ca)

P.S. : Pour plus d'information, visitez le site Internet du projet d'incorporation :  
<http://www.incorporation-abqamq.ca>